

Conditions générales d'utilisation des marques SSIge

Crée/modifié Paul Sicher, février 2017

Il convient de distinguer les marques et marquages de conformité suivants

Marques/Marquages de conformité	
Marque SSIge	
Gaz et eau	
Gaz	
Eau	
Hygiène	
Protection contre les retours d'eau	

Marquages de conformité SSIge (voir le descriptif sur www.svgw.ch/konform).

Spécification des couleurs	Niveaux de gris	Noir et blanc
Bleu : Pantone 280c	Bleu : 100 % noir	Bleu : 100 % noir
Jaune : Pantone 109c	Jaune : 20 % noir	Jaune : 0 % noir

Obligations à respecter concernant l'utilisation de ces marques

Marque SSIge (ou logo de l'association)

Les entreprises peuvent utiliser la marque SSIge (ou le logo de l'association) si

- elles adhèrent à l'association, et cela pendant toute la période de diffusion de la publication (papier ou en ligne) ;
- la marque SSIge se rapporte explicitement et exclusivement à l'adhésion de l'entreprise à la SSIge, et pas à ses prestations de service ou ses produits.

Marquages de conformité

- Les marquages de conformité SSIge ne peuvent être utilisés que par des entreprises qui possèdent un certificat valable de la SSIge. La même disposition s'applique aux messages publicitaires portant la certification SSIge.
- Les marquages de conformité SSIge ne peuvent être utilisés qu'en relation directe avec le produit/les produits figurant dans le répertoire des certifications SSIge ou dans le SID en ligne.
- Il est interdit d'utiliser un marquage de conformité de la SSIge pour en simuler la certification (par ex. pour des produits, des lignes de produits similaires). Si une certification ne concerne que quelques produits d'une ligne de produits, il convient de le souligner explicitement.
- La SSIge est propriétaire de la marque et de tous ses marquages de conformité, et décide au cas par cas de l'autorisation d'une publication. Elle peut exiger un bon à tirer.
- Nous attirons également votre attention sur les indications détaillées suivantes concernant les marquages de conformité: www.ssig.ch/ZW101f ou www.ssig.ch/ZG101f.
- Il est interdit de modifier, dans les couleurs comme dans la forme, les marquages de conformité et la marque de la SSIge. Il convient de respecter les prescriptions applicables des manuels de conception de la SSIge.
- Les données graphiques peuvent être demandées auprès du secrétariat de la SSIge kommunikation@svgw.ch.

La SSIge se réserve la possibilité d'engager des poursuites en cas de non-respect des présentes conditions générales.

Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Sager'.

Martin Sager
Directeur

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Paul Sicher'.

Paul Sicher
Chef Communication